



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir de la ligne ferroviaire Belfort-Delle-Delémont

Question écrite n° 2672

Texte de la question

Mme Marie-Ange Rousselot interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports, sur l'arrêt de la liaison ferroviaire directe entre Belfort et Delémont en Suisse à partir de décembre 2025. Par conséquent, tous les trains de cette ligne s'arrêteront dans un sens comme dans l'autre systématiquement à la frontière, à Delle, dans le Territoire de Belfort, et les usagers devront changer de train pour poursuivre leur trajet. Le tronçon entre Belfort et Delle sera exploité par la SNCF et le tronçon après la frontière sera desservi par une compagnie ferroviaire suisse. Cette décision unilatérale de la région Bourgogne-Franche-Comté a été prise alors que des discussions étaient entamées avec le Canton du Jura en Suisse pour améliorer l'offre de desserte transfrontalière, particulièrement affectée par le manque de matériel roulant et les défauts de correspondances côté français. En Suisse, cette décision provoque l'incompréhension compte tenu de l'existence de propositions alternatives ambitieuses mais aussi parce que le tronçon ferroviaire français Delle-Belfort a été remis en service en 2018 grâce à un cofinancement suisse de plus de 27 millions d'euros. De plus, cette décision va à l'encontre de décennies d'efforts menées par les autorités françaises et suisses depuis l'accord interétatique de 1999 afin de promouvoir les transports publics pour les déplacements transfrontaliers au détriment de la voiture et ce alors que le Plan d'avenir pour les transports présenté le 24 février 2023 prévoyait un soutien massif au ferroviaire avec un investissement de 100 milliards d'euros d'ici 2040, ce qui contribue à décarboner les modes de transport et protéger l'environnement. Enfin, cette décision pénalise surtout les 10 000 travailleurs français frontaliers et les entreprises du Canton du Jura qui les accueillent chaque jour, mais aussi tous les Français établis en Suisse qui utilisent cette ligne pour rallier Paris rapidement. C'est pourquoi elle lui demande ce que le Gouvernement compte faire face à cette situation qui pénalise le développement du transport ferroviaire, l'environnement et les Français frontaliers et établis en Suisse.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement soucieux de l'offre et de la qualité des services ferroviaires régionaux proposés aux usagers afin qu'ils répondent notamment aux besoins de la mobilité quotidienne et se positionnent comme une alternative réelle et efficace à la voiture individuelle. Toutefois, en application du principe de la libre administration des collectivités territoriales, l'État n'intervient pas dans les choix et décisions concernant les TER, qui relèvent de la seule compétence des Régions, ici de la région Bourgogne-Franche-Comté. Dans le cas de la liaison Belfort-Delémont via Delle, il peut cependant être souligné le travail mené pour aboutir à une solution par la région Bourgogne-Franche-Comté, en lien avec les autorités suisses, qui permet de coordonner les horaires des trains français et suisses, avec un temps d'attente pour les correspondances limité à 5 minutes et avec seize allers-retours organisés par jour entre Belfort et Delle, soit un train par heure.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Ange Rousselot](#)

Circonscription : Français établis hors de France (6^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2672

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 décembre 2024](#), page 6428

Réponse publiée au JO le : [15 avril 2025](#), page 2796